

**RAPPORT N° 03/1-22**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE  
ET D'ART DRAMATIQUE «LOULOU PITOU»**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'EXTENSION**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
DE L'ETAT ET DE LA REGION**

La Commune, en vue d'offrir un enseignement artistique et chorégraphique de qualité, a créé courant 2002 une Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique, en régie directe.

Le siège de l'établissement fonctionne depuis la rentrée d'octobre 2002, au deuxième étage à l'ancienne Ecole Gabriel Macé, dont il convient de continuer à réhabiliter le bâtiment pour les besoins de l'EMMDAD.

Les éléments fonctionnels du programme sont les suivants :

- réhabilitation des salles du troisième étage (remise aux normes ; réfection des plafonds, du sol, de la peinture ; climatisation) ;
- création d'un plancher de danse et de sanitaires.

Le partenariat financier pourrait s'établir, sur la base d'un coût de travaux de 160 000,00 € HT, de la façon suivante :

<b>ETAT</b>	<b>50 %</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>REGION</b>	<b>9 %</b>	<b>15 245,00 €</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>41 %</b>	<b>64 755,00 €</b>

La part communale est prévue au Budget principal 2003.

Celle de l'Etat sera issue des réserves parlementaires.

La participation de la Région interviendra au titre des équipements de danse.

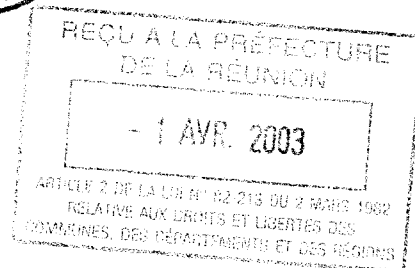
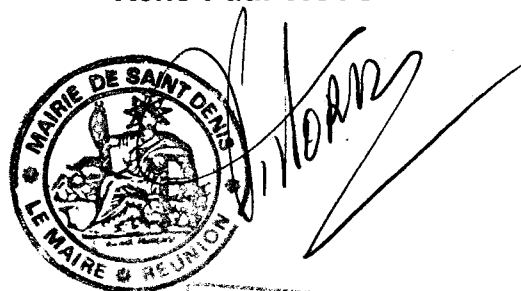
**RAPPORT N° 03/1-22**

Je vous demande donc :

- d'approuver le plan de financement des travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de l'ancienne Ecole Gabriel Macé occupés par l'EMMDAD ;
- de m'autoriser à solliciter les financements de l'Etat et de la Région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 03/1-22  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 21 Mars 2003

**OBJET**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE  
ET D'ART DRAMATIQUE «LOULOU PITOU»**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'EXTENSION**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
DE L'ETAT ET DE LA REGION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Jeunesse et Loisirs /  
Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement proposé pour les travaux de réhabilitation et  
d'extension des locaux de l'ancienne Ecole Gabriel Macé occupés par l'Ecole  
Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique «Loulou Pitou».

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

